

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1437

présenté par

Mme Bourouaha et M. Maillot

à l'amendement n° AC|1090 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixé »

le mot :

« établi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendment rédactionnel.

Les auteurs de ce sous amendement s'opposent à la manière dont le Gouvernement a décidé d'amender cette proposition de loi en déposant des amendements au moment de l'examen et en faisant tomber les amendements des parlementaires qui exercent légitimement leur droit d'amendement.

Cette façon de procéder ne permet pas d'assurer la sérénité de nos débats.